



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## perspectives

Question écrite n° 87578

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation du marché de l'élevage français. Le développement de partenariats entre le monde professionnel et les lycées agricoles pourrait constituer un bon moyen pour inciter les jeunes à se spécialiser. Pour informer les nouvelles générations d'éleveurs des besoins du marché de la viande, des attentes des industriels et des consommateurs (en matière de bonnes pratiques agricole de développement durable, de qualité...), la mise en place d'un module pédagogique de formation à destination des jeunes agriculteurs avec l'aide des instances éducatives concernées et les principaux intervenants de la filière viande (groupements de producteurs, grande distribution,...) semble une orientation intéressante. De même pour la création d'exploitations-pilotes dirigées par de jeunes agriculteurs, qui seraient aidés grâce à la passation de contrats avec les acheteurs. En conséquence, il souhaiterait connaître son avis sur ces propositions.

### Texte de la réponse

L'enseignement agricole assure la formation initiale des futurs agriculteurs par la voie scolaire et par l'apprentissage, mais aussi par la formation continue des candidats à l'installation en agriculture et celle des agriculteurs. Dans le département de la Lozère, les établissements d'enseignement agricole, publics et privés, délivrent des formations diplômantes telles que le baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'entreprise agricole », le brevet professionnel « responsable d'exploitation agricole » et le brevet de technicien supérieur agricole dans les options « productions animales » et « technico-commercial en produits alimentaires ». Ces formations comportent soit un module d'initiative locale, soit une unité capitalisable d'adaptation régionale, qui permettent d'intégrer dans l'enseignement des problématiques locales en rapport avec les diplômes concernés. Les équipes enseignantes des établissements, avec les acteurs du territoire, peuvent inclure dans le projet d'établissement la prise en compte du développement local, permettant ainsi une meilleure adaptation des diplômés aux orientations du bassin d'activité local. L'ensemble de ces modules pédagogiques adaptés au contexte et aux besoins locaux sont proposés et débattus dans les conseils d'administration des établissements d'enseignement agricole, notamment de la Lozère. Les initiatives comme celles proposées peuvent être décidées et mises en oeuvre dans ce cadre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87578

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 mars 2006, page 2278

**Réponse publiée le** : 25 avril 2006, page 4415